PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE : Plan de zonage, échelle 1/5000

Commune de WISMES

AGENCE D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil communautaire de la CCPL en date du 30/09/2019

Le Président
Christian LEROY

INGEO

Légende :

Limites de zones

Eléments prescriptifs :

- Bâtiments en zone agricole à changement de destination autorisé (au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Secteurs soumis à prospection et avérés "Zones Humides" (Source : Audicé), cf. Evaluation Environnementale du PLUi
- Secteurs faisant l'objet d'OAP aménagement
- Emplacements réservés (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Cavités identifiées sur le territoire de la CCPL (source : Géorisques)
- 23 Numéros d'emplacements réservés (cf. tableau récapitulatif ci-dessous)

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au cœur de ville de Lumbres
UAa : Hyper-centre de Lumbres, caractérisé par les commerces de proximité localisés sur les rues de contour de la place Jean Jaurès
UAco : Secteurs de continuités écologiques au sein de la zone UA, retranscrits de l'OAP Trame Verte et Bleue
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant aux premières extensions majoritairement groupées de la ville de Lumbres
UBco : Secteurs de continuités écologiques au sein de la zone UB, retranscrits de l'OAP Trame Verte et Bleue
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant principalement aux centres bourgs communaux
UCco : Secteurs de continuités écologiques au sein de la zone UC, retranscrits de l'OAP Trame Verte et Bleue
UD : Zone urbaine mixte de moyenne à faible densité, reprenant notamment l'urbanisation essentiellement pavillonnaire des communes (habitat pavillonnaire, lotissements, …) le long des voies ou au pourtour du cœur de bourg
UDco : Secteurs de continuités écologiques au sein de la zone UC, retranscrits de l'OAP Trame Verte et Bleue
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les secteurs matérialisés par une occupation des sols à vocation principale d'activités artisanales et économiques locales
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les secteurs de Grand Equipement d'intérêt intercommunal
UK : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les constructions existantes liées à des activités industrielles lourdes de type cimenterie, sur les communes de Lumbres et d'Elnes
UCO : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant le secteur à vocation principale d'activités commerciales de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
UPLa, UPLb, UPLc, UPLd : Zones urbaines monofonctionnelles reprenant les secteurs à vocation économique et non commerciale correspondants à la Porte du Littoral, de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
1AUPL : Zone d'urbanisation future correspondant à une phase d'extension de la zone UPL, Porte du Littoral, à vocation économique et non commerciale
1AUH : Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement d'intérêt intercommunal

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole
AK : Zone agricole reprenant le périmètre du secteur d'extraction des activités lourdes de type cimenterie identifiées en UK
Ap : Zone identifiant les secteurs à enjeu pour la préservation d'un panorama

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'il présente
Na : Secteur reprenant l'emprise foncière des deux abbayes de Wisques marquant le paysage de la commune
Nh : Secteur identifiant les équipements en place dans des secteurs classés en zone naturelle
Nl : Secteur naturel à vocation de loisirs, correspondant aux stades de football, parcs de jeux isolés en zone naturelle
Nt : Secteur reprenant les activités d'hébergement et de restauration touristique existantes situées en zone naturelle
Ng : Sous-zone identifiant les emprises foncières du Golf de Lumbres
Ns : Sous-zone identifiant les terrains naturels repérés comme sensibles, en raison des enjeux environnementaux existants sur place. Ils font l'objet d'une protection renforcée au titre de la directive NATURA 2000

Tableau des emplacements réservés :

Numero	Bénéficiaire	Objet	Superficie m²
1	Affringues	Extension de cimetière	1376
2	Audrehem	Aménagement d'un parking de stationnement	1108
3	Bléquin	Création d'un équipement et d'un parking de stationnement	127
4	Boisdinghem	Création d'une voie de desserte agricole	875
5	Boisdinghem	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	1604
6	Boisdinghem	Création d'une voirie de désenclavement	485
7	Boisdinghem	Création de liaison douce	212
8	Boisdinghem	Création de liaison douce	100
9	Boisdinghem	Création d'un terrain de loisirs	4924
10	Bonningues-les-Ardres	Zone de dépôt pour les agriculteurs	8825
11	Bonningues-les-Ardres	Zone de dépôt pour les services communaux	3314
12	Bonningues-les-Ardres	Création d'une zone écologique pour créer une mare et sa voie d'accès	6084
13	Bonningues-les-Ardres	Création d'une zone écologique pour créer un verger et sa voie d'accès	3885
14	Bonningues-les-Ardres	Extension du terrain de loisirs	5111
15	Bonningues-les-Ardres	Création d'un complexe scolaire	1888
16	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	510
17	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	336
18	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	438
19	Clerques	Extension du parking de stationnement	1365
20	Clerques	Extension du parking de stationnement	425
21A	Dohem	Extension du parking communal	1406
21 B	Dohem	Extension du cimetière	1316
22	Escoeuilles	Liaison douce à créer ou aménager	148
23	Escoeuilles	Création de liaison douce	1572
24	Escoeuilles	Aménagement de carrefour	47
25	Escoeuilles	Ecole	1007
26	Escoeuilles	Liaison douce à créer ou aménager	509
27	Esquerdes	Elargissement de voirie	528
28	Esquerdes	Aménagement d'une aire de demi-tour et stationnement	196
29	Esquerdes	Aménagement de carrefour	168
30	Journy	Extension du cimetière	1380
31	Ledinghem	Extension du cimetière	1700
32 A	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fâªtes	850
32 B	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fâªtes	1005
33	Lumbres	Voirie d'accès à la zone 1AU	278
34	Ouve-Wirquin	Création d'une réserve incendie et d'un fossé d'évacuation des eaux de ruissellement	614
35	Ouve-Wirquin	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements : fossé	302
36	Quelmes	Elargissement de voirie	122
37	Quercamps	Création d'un parking de stationnement	1086
38	Remilly-Wirquin	Création de liaison douce sur l'ancienne voie ferrée	2323
39	Seninghem	Création d'une liaison douce de désenclavement	208
40	Seninghem	Création d'une voirie de désenclavement	309
41	Seninghem	Extension du parking communal	524
42	SI des Eaux de Boisdinghem	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
43	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Création d'une station de refoulement	159
44	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	285
45	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	39
46	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	18
47	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
48	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	26
49	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	10
50	SI des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	100
51	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	15520
52	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	21986
53	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	8082
54	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	8947
55	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	6548
56	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	41821
57	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6894
58	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	11276
59	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6267
60	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	5654
61	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	3158
62	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	1552
63	Vaudringhem	Création d'un parking de stationnement	5480
64	Wavrans-sur-L'Aa	Elargissement de la voie pour mise à 6,40 m	216
65	Wavrans-sur-L'Aa	Création de voie	494
66	Wavrans-sur-L'Aa	Aménagement de carrefour	189
67	Wavrans-sur-L'Aa	Création de liaison douce sur l'ancienne voie ferrée	5454
68	Wavrans-sur-L'Aa	Création de voirie	1079
69	Wavrans-sur-L'Aa	Espace public à aménager	2891
70	Wavrans-sur-L'Aa	Création d'une voirie de bouclage et de stationnements de véhicules	1857
71	Wavrans-sur-L'Aa	Création d'une liaison douce de désenclavement	2155
72	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	111
73	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	115
74	Zudausques	Aménagement de carrefour	620
75	Zudausques	Création de chemin piéton	1419
76	Zudausques	Aménagement d'une zone de croisement	168
77	Zudausques	Aménagement de carrefour	110
78	Zudausques	Aménagement de carrefour	95
79	Zudausques	Aménagement de carrefour	118
80	Zudausques	Aménagement de carrefour	72
81	Zudausques	Aménagement de carrefour	61
82	Zudausques	Aménagement de carrefour	69
83	Zudausques	Aménagement de carrefour et de voirie	243
84	Zudausques	Aménagement de carrefour	153
85	Zudausques	Elargissement de voirie	1654
86	Zudausques	Elargissement de voirie	290
87	Zudausques	Elargissement de voirie	478

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

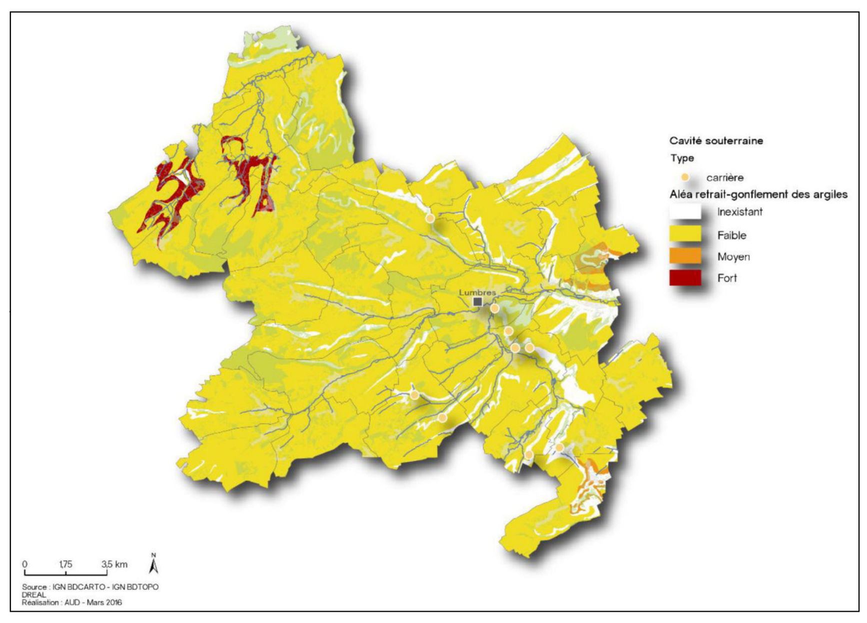

Nota :
Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de remontées de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

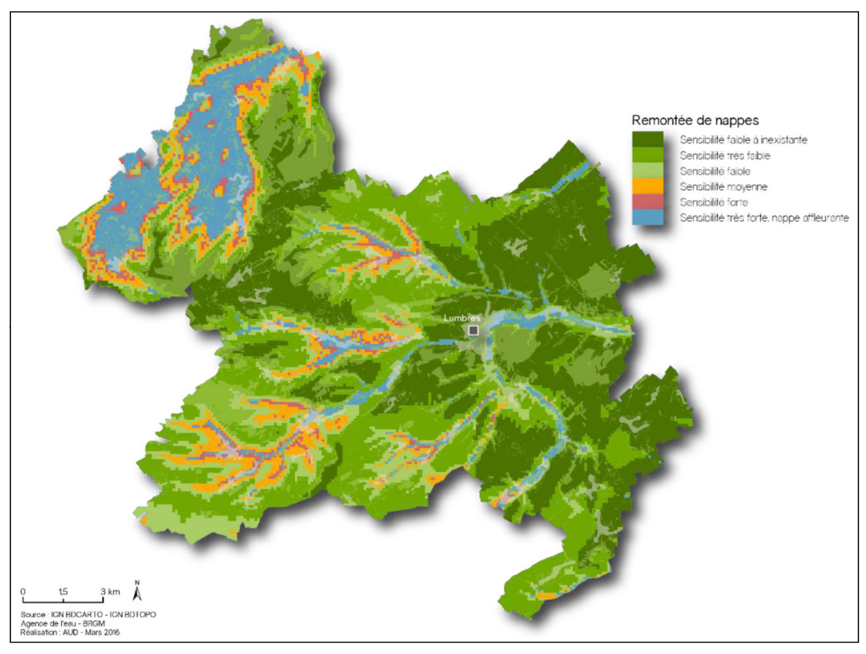

Nota :
Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de remontées de nappes phréatiques.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Plans de Prévention des Risques approuvés sur le territoire :

PPRI de la Vallée Supérieure de l'Aa (approuvé le 7 décembre 2009) :

- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge
- Violette
- Zones inondables hors périmètre initial du PPRI

Communes concernées par le PPRI de la Vallée Supérieure de l'Aa :
Acquin-Westbécourt, Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Bléquin, Elnes, Esquerdes, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin, Setques, Wavrans-sur-L'Aa.

PPRI de la Vallée de la Hem (approuvé le 7 décembre 2009):

- Bleu clair
- Bleu fonce
- Rouge fonce
- Vert clair
- Vert fonce

Communes concernées par le PPRI de la Vallée de la Hem :
Audrehem, Bonningue-les-Ardres, Clerques.

Nota :
La sémiologie adoptée pour chaque Plan de Prévention des Risques d'Inondation respecte celle des zonages réglementaires référents sur les PPRI opposables, afin de permettre une lecture facilité des règlements de PPRI.

Eléments d'informations :

- Zones d'inondation constatées (source : Etat)
- Secteurs agricoles ou naturels d'exploitation de carrières (art. R151-34 2° du CU)
- Réserves naturelles (source : DREAL Hauts de France)
- Sites d'Intérêt Communautaire (source : DREAL Hauts de France)
- Znieff de type 1 (source : DREAL Hauts de France)
- Zones humides du SAGE Audomarois (source : Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois)
- Zones humides du SAGE du Delta de l'Aa (source : Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa)

Eléments du diagnostic agricole
(Source : Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, Communauté de Communes et communes du Pays de Lumbres)

- **Régime RSD et divers**
- **ICPE**
- **Régime RSD et divers**
- **ICPE**
- **Bâtiments agricoles récents**
- **Silos**

Fond cadastral :
(Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2019,
complétements Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure)

- Communes
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Cimetière
- Etang, lac, mare
- Eglise

Risques identifiés sur le territoire de la CCPL :

Risques sismique :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque sismique, de niveau faible.

PPRN Pieds de Coteaux des Wateringues

Le PPRN a été prescrit par arrêté préfectoral du 1er septembre 2014.
Sur le territoire de la CCPL, la commune de Clerques est concernée.
La carte des aléas et la carte des hauteurs de submersion sont jointes aux Servitudes d'Utilité Publique du présent dossier.

Alea Minier, zone du Boulonnais

La commune d'Audrehem est identifiée pour cet aléa (Cf Servitudes d'Utilité Publique).

Risques de mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines

Nota :
Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités souterraines.
Le BRGM a pu identifier diverses cavités, localisées sur les communes suivantes : Acquin-Westbécourt, Cléty, Elnes, Esquerdes, Ledinghem, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Setques, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, le pétitionnaire est invité à vérifier la présence de cavité afin de déterminer les mesures constructives à adopter afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée ; par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.
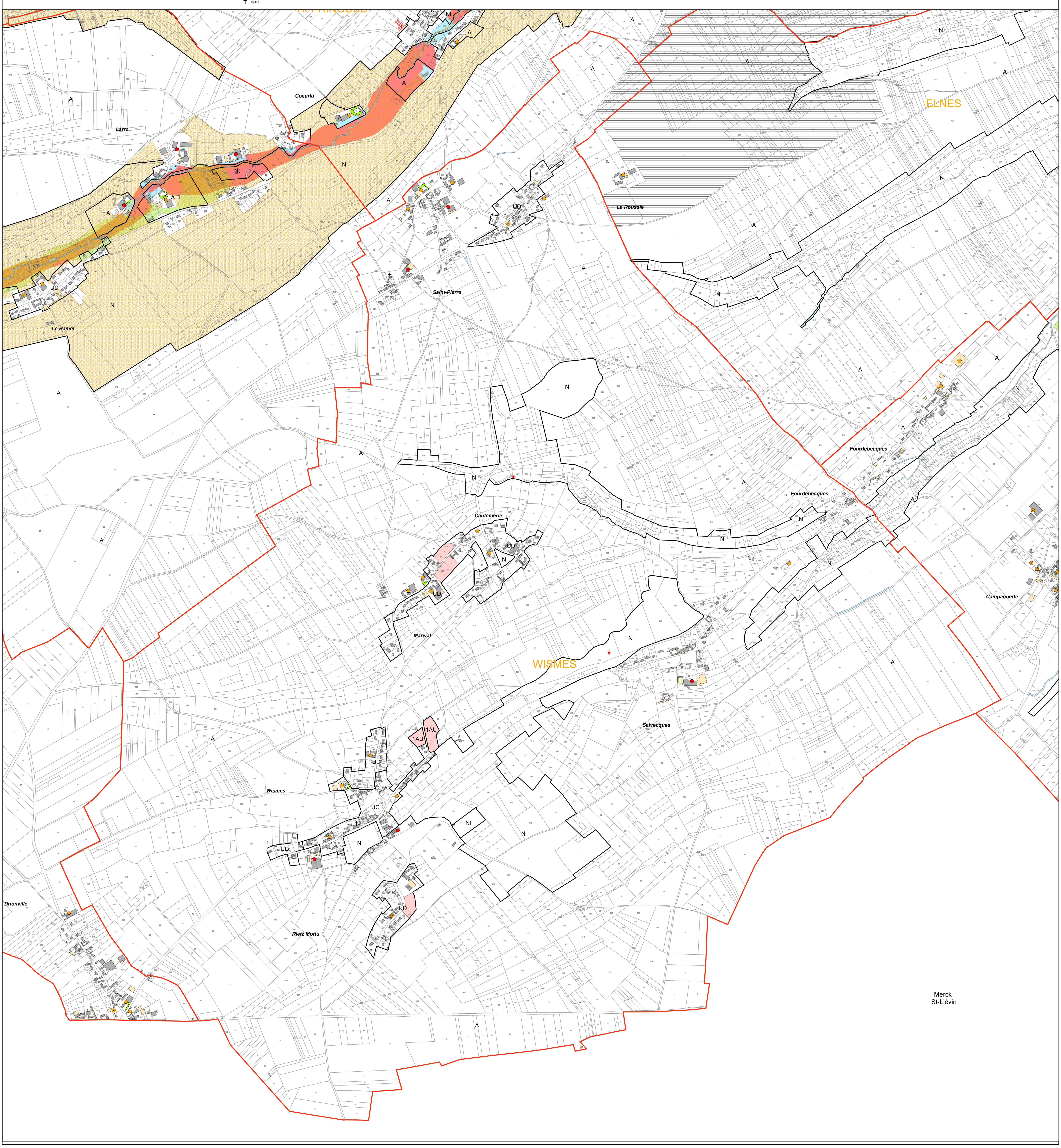
Echelle : 1:5 000 — 0 125 250 500 Mètres